



## **POUR QUE LES ACTIONS SUIVENT LES PAROLES !**

Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval adresse un questionnaire sur les « priorités environnementales » de la région aux candidates et aux candidats des principaux partis politiques provinciaux. Ce questionnaire, intitulé **Pour que les actions suivent les paroles**, souligne le fait que pour rencontrer les attentes des Québécoises et des Québécois, les partis politiques doivent s'engager concrètement en matière d'environnement et de développement durable. Le CRE de Laval se propose de le vérifier par la teneur des réponses aux questions soumises aux candidats des 5 circonscriptions de Laval (Fabre, Vimont, Chomedey, Laval-des-Rapides, Mille-Îles). Il transmettra par voie de communiqué un résumé des résultats obtenus le 28 novembre prochain, avant la tenue des élections.

### **THÈME I : L'ÉNERGIE ET LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE**

#### ***Réduction des gaz à effet de serre (GES) dans les villes***

Malgré l'excellente performance du Québec en matière de réduction des GES, l'ampleur des impacts anticipés et les appels urgents de la communauté scientifique, environnementale et internationale mettent ce problème au premier plan. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté de 1,6 % pour le Québec et de plus de 22 % pour le Canada depuis 1990.

Les effets du réchauffement climatique dans une région comme Laval sont : la variation de la quantité des précipitations, et conséquemment des niveaux d'eau (de surface et souterraine). On peut en effet craindre une augmentation de l'ampleur et de la violence des épisodes de précipitations. Ces phénomènes auront des répercussions notamment sur les habitats et les populations animales et végétales, les milieux riverains ainsi que sur le système routier, les propriétés privées et publiques et les infrastructures municipales.

#### **Question .**

**Est-ce que vous vous engagez à atteindre à court terme une réduction « absolue » des émissions des GES, en fonction de l'objectif établi lors du Protocole de Kyoto dont l'année de référence est 1990?**

#### **Question .**

**Votre parti est-il prêt à appuyer le consensus de « l'après-Kyoto » établi à Bali, et qui vise de nouvelles cibles de réduction des GES de 25 % à 40 % d'ici 2020 sous les**

## **niveaux de 1990, et à se joindre à la communauté internationale à la Conférence de l'ONU sur le climat de 2009 à Copenhague ?**

De plus, le CRE de Laval souhaite intervenir auprès de Ville de Laval afin qu'elle se dote d'un plan de réduction des GES. Celle-ci a le pouvoir de mettre en place des dispositions qui minimiseront sa contribution au réchauffement de la planète (immeubles, équipements motorisés, transports en commun, matières résiduelles, compostage, protection des milieux naturels, etc.). Ces mesures auront un impact aussi sur le plan économique puisque l'essentiel de la réduction des émissions de GES découlera d'une diminution de la consommation énergétique. Ainsi, Ville de Laval pourrait adopter des modalités concrètes pour diminuer d'environ 20 % les émissions de GES sur son territoire d'ici 2012. La Ville de Laval peut également initier des campagnes de sensibilisation publique auprès de ses contribuables (ex. défi d'une tonne, journée sans voiture, marche au ralenti, etc.).

L'hiver dernier, le CRE de Laval rendait public son Étude des biotopes urbains et périurbains de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) :

*Évaluation du type d'occupation du sol, du couvert végétal et des îlots de chaleur ; synthèse des indicateurs de rétention des eaux par les végétations et possibilité d'application, en milieu urbain et périurbain, sur le territoire de la CMM*

Il s'agit d'une première pour la grande région métropolitaine. Cette étude a permis aux décideurs de réaliser l'ampleur de la perte du couvert végétal et de faire un lien direct avec l'accroissement des îlots de chaleur. Par la même occasion, nous avons recueilli certaines de leurs attentes (inventaire de mesures adaptées à nos municipalités et d'initiatives positives existantes, diffusion de programmes de soutien financier ou technique et service de réseautage pour partager les besoins d'information et de consultation).

### **Question.**

**Est-ce que vous vous engagez à prendre des mesures concrètes pour soutenir le CRE de Laval dans ses efforts pour relever ce défi avec la Ville de Laval afin qu'elle se dote d'un plan de réduction des GES et de lutte aux îlots de chaleur ? Précisez lesquelles ?**

## **THÈME II : LA GESTION DE L'EAU**

### **Les rejets des eaux usées**

Le CRE de Laval appuie le MDDEP qui utilise le taux de phosphore (ou seuil d'eutrophisation) pour qualifier l'état de dégradation des eaux de surface. Si la charge de phosphore des rivières dépasse ce critère, les conséquences seront la croissance incontrôlée des algues filamenteuses et des fleurs de cyanobactéries, la dégradation et la contamination des eaux de surface, l'eutrophisation des plans d'eau limitrophes et la

mortalité des espèces animales, etc. Les usages (domestiques, récréatifs, etc.) de l'eau seront donc affectés ou perdus.

Là où le bat blesse, c'est quand le MDDEP connaît la situation, sans toutefois intervenir. Tout particulièrement dans le cas des surverses en temps sec et pour les rejets des eaux usées en milieux isolés, lesquelles contaminent de façon continue les rivières des Mille-Îles et des Prairies.

À titre d'exemple, le CRE de Laval a remis en 2001 un rapport (inventaire) à Ville de Laval et au MDDEP concernant les rejets des eaux usées dans la rivière des Mille-Îles en raison des installations septiques désuètes et non fonctionnelles.

À l'automne 2007, le CRE de Laval, en collaboration avec le Courrier Laval, a réalisé un suivi des rejets des eaux usées inventoriés en 2001, et a fait faire des analyses. Nous avons constaté à notre grande surprise qu'il y avait encore à ce moment beaucoup de rejets des eaux usées dans l'environnement. La majorité des échantillons analysés (> 60000 UFC/100ml) par une firme privée dépassaient de beaucoup les normes du MDDEP

- 0 UFC/100ml : eau potable,
- < 200 UFC/100ml : contact direct avec l'eau,
- > 200 UFC/100ml : baignade directe et autres activités être très prudent,
- > 1000 UFC/100ml : contact indirect avec l'eau et salubrité.

### Question.

**Que comptez-vous faire pour que l'État assure un suivi de la qualité de l'eau ?**

### Question.

**Que comptez vous faire pour que l'État fasse respecter ses Lois et ses Règlements ?**

## **THÈME III : LA BIODIVERSITÉ ET LA FORÊT MÉRIDIIONALE**

### **Biodiversité et aires protégées**

Dernièrement, le MDDEP a amélioré la performance du Québec en matière d'aires protégées. La province compte aujourd'hui un peu plus de 7 % de son territoire en superficies protégées mais elle accuse toujours un important retard à l'échelle internationale (13 %) comme à l'échelle canadienne (9 %).

En vertu de la *Stratégie québécoise sur les aires protégées*, Québec vise à atteindre l'objectif **minimum** de 8 % de son territoire pour la superficie d'un réseau d'aires protégées devant être constituées d'échantillons représentatifs de la biodiversité québécoise. Conformément aux données mises à jour par le gouvernement, la superficie en aires protégées de la région administrative de Laval (région 13) totalise approximativement 175 hectares<sup>2</sup>, soit seulement 0,73 %. Le domaine bioclimatique de

*L'érablière à Caryer* (forêt méridionale dont fait partie le sud-ouest du Québec et incluant le territoire de Laval) ne possède quant à elle à peine plus de 3,8 % en aires protégées. Pourtant c'est dans le sud du Québec que l'on retrouve la plus grande biodiversité.

Or, les importantes pertes de milieux naturels dans cette région fortement urbanisée et plus particulièrement à Laval, nous indiquent que les derniers échantillons matures de nos forêts et des espèces fauniques et végétales qu'elles abritent se raréfient. Ces riches écosystèmes caractéristiques de notre patrimoine naturel doivent être protégés avant de disparaître complètement.

### **Question .**

**Que comptez-vous faire pour que la région de Laval complète son réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité naturelle et tout particulièrement de la forêt méridionale typique (érablière à Caryer) compte tenu de la pression exercée par les développements résidentiels, commerciaux et industriels sur les milieux naturels ?**

### **Question .**

**Vous engagez-vous à œuvrer pour changer la *Loi sur la qualité de l'environnement* afin de mieux protéger les milieux humides et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de favoriser l'aménagement écosystémique dans tous les nouveaux développements et tous les projets de revitalisation pour favoriser un aménagement durable devant préserver mieux les écosystèmes et la biodiversité ?**

### **Question .**

**Vous engagez-vous à ce que le Québec apporte des correctifs afin que le gouvernement surveille de façon exhaustive la gestion de son réseau d'aires protégées, et qu'il s'assure que ces aires disposent de plans de gestion et se voient affectés suffisamment de ressources humaines et financières pour répondre aux besoins ?**

### **Question .**

**Vous engagez-vous à ce que le Québec complète son inventaire détaillé des espèces en péril et qu'il s'active rapidement à l'élaboration de plans de rétablissement pour celles-ci ?**

### **Question .**

**Vous engagez-vous à ce que le Québec remplisse les objectifs qu'il a définis dans sa Stratégie québécoise de la biodiversité en 1996, lesquels sont «la conservation de la**

**diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques » ?**

#### **THÈME IV : 2 % POUR L'ENVIRONNEMENT**

Le 27 février dernier, les groupes écologistes du Québec ont transmis un communiqué pour enjoindre les partis politiques à mieux refléter les valeurs environnementales des québécoises et des québécois. Une des demandes adressées aux partis concerne un engagement à consacrer minimalement 2 % du budget de l'État au MDDEP, un budget qui représente actuellement à peine 0,03% des dépenses publiques. *«Un gouvernement ne peut prétendre protéger efficacement l'environnement s'il ne consent pas suffisamment de ressources pour assurer le respect des lois et des règlements, dresser un portrait de l'état de l'environnement et développer des outils d'information et de contrôle appropriés »*, estime Philippe Bourke, directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ),

Du même souffle, le CRE de Laval et les groupes environnementaux demandent que les partis s'engagent à soutenir concrètement les associations, groupes et réseaux qui oeuvrent dans ces domaines et qui souffrent pourtant d'un sous financement chronique. Le peu de fonds accordés aux organismes environnementaux contraste avec l'ampleur des attentes qui pèsent sur eux avec la sensibilisation accrue de la population à l'égard de l'environnement et du développement durable.

#### **Question.**

**Appuyez-vous la demande des groupes écologistes québécois en vue de consacrer minimalement 2 % du budget de l'État au MDDEP ? Pouvez-vous développer votre position ?**

#### **Question.**

**Quelles mesures entendez-vous mettre de l'avant pour mettre sur pied un programme de soutien financier aux associations, groupes et réseaux environnementaux oeuvrant aux niveaux local, régional et provincial et leur assurer un financement statutaire adéquat ?**

**Nous vous invitons également à formuler vos intentions d'actions sur les sujets d'importance suivants pour la région de Laval:**

- **LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
- **LE TRANSPORT EN COMMUN**

***FAITES PARVENIR VOS RÉPONSES AVANT MIDI, LE 27 NOVEMBRE 2008 AU BUREAU DU CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT***

***UN RÉSUMÉ DES RÉSULTATS SERA RENDU PUBLIC LA FIN DE SEMAINE  
DU 29 NOVEMBRE 2008.***

Merci de votre collaboration

Guy Garand  
Directeur

3235 boul. St-Martin est, bureau 218,  
Laval (Québec) H7E 5G8

Téléphone : (450) 664-3503  
Télécopieur : (450) 664-4054  
Courriel : credelaval @bellnet.ca  
Page Internet : www.credelaval.qc.ca